



## ***FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE***

Région des Pays de la Loire  
Maison des syndicats, place de la gare de l'état,  
44276 Nantes CEDEX 2  
tél. 02 40 35 96 55

### **Déclaration liminaire des représentant.es de la FSU au CTA du 15 octobre 2020**

En préambule, les élu-es de la FSU s'inquiètent de la dégradation des conditions du dialogue social dans l'académie. Les échanges avec l'administration sont rares, encore plus du fait de la modification majeure des attributions des CAPA, et les nombreux courriers que nous vous avons adressés ces derniers temps demeurent sans réponse. La modalité retenue pour ce CTA, en visio, ne nous semble pas adaptée : le protocole sanitaire n'interdit pas, à ce jour, les réunions entre professionnel.les dans les établissements scolaires. La FSU vous demande donc que le prochain CTA se tienne en présentiel dans des locaux adaptés.

Depuis plusieurs mois, l'épidémie de Covid-19 a mis à mal notre société, mis en évidence le rôle essentiel des « premier.es de corvées » insuffisamment rémunéré.es, ainsi que la nécessité vitale des services publics. Le Président de la République avait affirmé, pendant le confinement, avoir tiré les leçons de cette crise. Aujourd'hui, son gouvernement poursuit sans hésitation la politique libérale qui a pourtant bien montré l'impasse à laquelle elle nous mène. Alors que la seconde vague arrive, et que, sans surprise, les annonces des licenciements se succèdent, ainsi que celle de délocalisations, de faillites d'entreprises – synonyme pour de nombreux.ses travailleur.ses de chômage, le plan de relance présenté début septembre va à rebours des mesures qu'il serait urgent de prendre. Ce plan, tout en comportant quelques mesures pour l'écologie n'en demeure pas moins un nouveau cadeau supplémentaire aux entreprises avec, notamment, la baisse d'impôts de 20 milliards d'euros, sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée, ni aucun engagement de maintien de l'emploi et des salaires. À ce jour, nous arrivons à plus de 33 milliards de cadeaux fiscaux pour les entreprises. C'est tout simplement inacceptable au regard de la situation des services publics.

Les services publics, et l'éducation particulièrement, sont les grands oubliés de ce plan, le gouvernement les considérant comme un coût, alors qu'il s'agit tout au contraire d'un investissement pour l'avenir et une protection de tout.es. L'épidémie de Covid-19 l'a cependant bien démontrée ! La situation sanitaire actuelle montre l'inconsistance du « Ségur de la santé » qui n'a non seulement pas permis de créer des lits, mais, au contraire, n'a pas mis fin à leur fermeture. Aujourd'hui, le service public de santé n'a toujours pas les moyens de faire face à l'épidémie. La situation de mars tend à se renouveler donc puisque rien n'a été fait : les hôpitaux s'engorgent et des opérations commencent à être reportées pour recevoir les patient.es atteint.es du COVID. Or, c'était bien une des leçons à tirer de cette crise que de donner aux services publics et à leurs agent.es les moyens de mener à bien leurs missions. Dans des conditions de travail extrêmement et dramatiquement dégradées, les agent.es sont contraint.es de prendre sur eux pour faire fonctionner les services publics et prendre en charge les usager.es, au détriment de leur santé. Cette situation n'est plus tenable ni acceptable. Les moyens existent : le plan de relance en est la preuve !

Si, dans la période actuelle, il faut plus de services publics, il faut aussi plus d'éducation pour tout.es les jeunes, car les inégalités continuent à se creuser et la crise sociale va lourdement impacter la réussite des jeunes issu.es des familles les plus défavorisées. Or, le gouvernement prévoit une loi de finances pour 2021 qui est loin de traduire une ambition de réussite pour tout.es les élèves et les étudiant.es. Avec 1800 suppressions d'emplois dans le second degré public à ce budget, 7490 emplois auront été supprimés depuis 2018, et dans le même temps les effectifs auront augmenté de près de 68 000 élèves. Cette année encore, aucune création de poste d'infirmier.e ou d'assistant.e de service social alors que le confinement a aggravé les inégalités sociales et de santé et que ses conséquences à moyen terme sont prégnantes. Pire, c'est une décentralisation de la mission de promotion de la santé à l'école ou la création d'un service « fourre-tout » (infirmier.es, assistant.es de service sociale et psyEN) piloté par des médecins scolaires qui sont envisagés, au détriment de la réponse aux besoins des élèves et de leur réussite scolaire. La FSU refuse toute modification des missions de ces personnels et exige le maintien de la politique éducative et de santé sous gouvernance du Ministre de l'Education.

Dans l'Education Nationale, seulement 7 semaines après la rentrée, l'extrême fatigue de tous les personnels est particulièrement inquiétante. Le Ministre s'est évertué à répéter que tout était prêt pour cette rentrée. Sur le terrain, rarement une rentrée aura autant éreinté et épuisé les personnels : protocole sanitaire communiqué en dernière minute, flou concernant les personnels vulnérables et la gestion des cas de Covid, masques inadaptés, manquants ou potentiellement dangereux, difficulté d'aération, personnels d'entretien en nombre insuffisant pour assurer le nettoyage approfondi des locaux. Les mesures permettant de limiter la propagation du virus au sein des établissements, d'éviter leur fermeture, d'assurer leur bon fonctionnement et donc de garantir la qualité des enseignements peuvent être mises en place : encore faut-il que le ministre, seul responsable de la situation, veuille les donner !

L'école inclusive vantée par le Ministre se heurte toujours à cette rentrée au décalage entre les paroles et les actes. Nombre d'élèves ayant une notification MDPH demeurent sans AESH à cette rentrée. Les AESH, avec la mise en place des PIAL, voient leurs conditions de travail encore plus dégradées et l'augmentation de leur rémunération, pourtant scandaleusement basse (750E mensuels en moyenne), n'est toujours pas prévue ! L'absence de reconnaissance et de considération ne peut pourtant perdurer pour ces personnels aux fonctions indispensables dans nos écoles et nos établissements. Dans notre académie, les élu.es à la CCP ont demandé à plusieurs reprises la tenue d'une CCP sur le réexamen de la rémunération au moins tous les 3 ans qui leur est toujours refusé, montrant le souci apporté à ces personnels et à leurs représentant.es élu.es !

A tous les niveaux, les acquisitions des élèves ont été largement amoindries par la période de confinement malgré l'importante mobilisation des personnels aux côtés des élèves pour atténuer cet effet. Pas de postes supplémentaires (dans le premier degré pas de création de postes RASED), pas d'aménagement de programmes, dans le second degré aucune réflexion sur les examens, au lycée professionnel, aucune mise en cause des nouveaux dispositifs chronophages mais des effectifs de classes qui rendent les remédiations impossibles. Dans le second degré, les « heures supplémentaires covid » ne constituent pas une réponse satisfaisante pour compenser les lacunes. Dans le premier degré, les enseignant.es sont laissé.es seul.es pas l'ombre d'un changement. On renvoie donc l'aide apportée aux élèves à des dispositifs extérieurs à la classe et en alourdissant la charge de travail des enseignant.es.

Dans le premier degré, à notre connaissance, 69 lauréat.es au CRPE 2020 ont refusé le bénéfice de leur concours dans l'académie de Nantes au profit d'une autre. Rapidement, la liste complémentaire a été épuisée et pourtant au moins 24 postes de stagiaires n'ont pas été pourvus en Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée. A la rentrée, nous vous demandons de reconvoquer le jury académique afin d'abonder la liste complémentaire à hauteur des besoins ou d'ouvrir la possibilité de recourir à la liste complémentaire d'autres académies sur la base du volontariat des stagiaires. Il ne nous semble pas que cela ait été fait est des postes pourtant créés ont été perdus. Dans la période actuelle c'est incompréhensible. Actuellement, dans tous les départements de l'académie il manque déjà de nombreux remplaçant.es et tous les jours un grand nombre d'élèves restent sans enseignant.es. Pour y remédier, on demande aux CPC et aux personnels de RASED de compenser ce manque en allant dans les classes au détriment de leurs missions. La priorité au primaire affichée ne se traduit toujours pas dans les écoles.

Dans les lycées, la poursuite de la mise en place de la réforme se traduit par une dégradation majeure des emplois du temps des élèves et des professeur.es. Elle fait éclater le groupe classe entravant le travail des professeur.es principaux. Les programmes demeurent beaucoup trop lourds pour les élèves et les professeur.es. Le calendrier du baccalauréat va alourdir la charge de travail des enseignant.es qui vont devoir gérer corrections de plusieurs sujets en spécialité, cours et oraux ou TP... Dans ces conditions de surcharge de travail et de manque de moyens, l'imposition de la certification Pix est une provocation. Comment peut-on mettre en place un dispositif aussi lourd dans l'urgence, alors que les priorités dans les établissements sont ailleurs ?

La clause de sauvegarde pour les lycées évincés de la carte de l'Education prioritaire a pris fin au 31 août. La FSU demande sa prorogation. Les inquiétudes chez les collègues concerné.es sont grandes. Il est urgent de rassurer les personnels en attendant les discussions sur la carte de l'Education Prioritaire qui doit être confortée et intégrer les lycées. Cette dernière doit pouvoir disposer de moyens renforcés permettant la réussite de tou.tes les jeunes.

Six Ecoles de production doivent ouvrir dans notre académie. Ce dispositif montre la volonté du gouvernement de mettre en concurrence les lycées professionnels publics avec d'autres voies de formation ou organismes de formation plutôt que de donner les moyens d'accueillir et de faire réussir tous les jeunes qui désirent suivre ces formations. Quel est l'intérêt d'une telle démarche ? Pour la FSU, il est indispensable d'investir massivement dans les établissements publics pour permettre à toutes et tous d'accéder à des niveaux de qualification par un diplôme.

La FSU s'inquiète du risque d'un démantèlement accéléré de nos lycées professionnels et dont nos élèves seront les premières victimes.

Le CTA va aborder la revalorisation de l'indemnitaire des corps de la filière sociale (corps des ASSAE et CTSSAE). Cette action s'inscrit dans une démarche de réduction des écarts interministériels mais aussi dans une recherche d'une plus grande équité entre les académies.

Pour notre académie, il est constaté que la revalorisation du corps des ASSAE est conséquente, celle des CTSSAE est moindre. Or, la revalorisation proposée correspond à la moyenne nationale de référence fixée par le ministère de l'éducation nationale qui est une cible à atteindre pour les académies. Les montants annoncés sont loin de reconnaître l'engagement et le niveau des responsabilités des personnels sociaux au niveau de l'éducation nationale.

On est aussi loin du compte pour les infirmier.es, avec une revalorisation de 3% seulement, malgré une avancée pour les personnels logés dont nous prenons acte favorablement.

Pour la FSU, il est urgent que le gouvernement et le Ministre renoncent aux suppressions d'emplois dans l'Éducation Nationale et engage un plan pluriannuel de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents. Le "Grenelle de l'Éducation" doit déboucher sur de réelles revalorisations de tous les personnels et une amélioration des conditions de travail, sans contreparties, sans modifications statutaires, sans nouvelles missions qui alourdiraient encore une charge de travail déjà conséquente.

Notre responsabilité syndicale est de construire avec les personnels de l'éducation nationale et dans une unité la plus large possible une alternative à cette politique néolibérale qui accroît les inégalités sociales, démantèle les services publics, empêche l'émancipation des individus. D'autres solutions sont possibles, c'est le sens de la campagne sur l'École que va mener la FSU à partir de la fin novembre pour proposer un autre projet que celui du Grenelle des Professeur.es dont même le nom respire la naphthaline. Cette campagne offensive et pour la réussite de tou.tes les élèves sera ponctuée d'initiatives et la question de la grève est clairement posée. Nous n'attendrons pas 2022 pour continuer à nous opposer à ce gouvernement de régressions, les enjeux sont trop importants.

## **Expression de la FSU sur la question du transfert des personnels et des missions des personnels et des missions jeunesse et sports au sein de l'Éducation Nationale**

L'ordre du jour initial de ce CTA prévoyait un point spécifique sur la question du transfert au 1er janvier 2021 des personnels et des missions jeunesse et sports au sein des services de l'éducation nationale. Ce point a été retiré, sans explication. Nous avons, face à l'inquiétude des personnels motivée par l'opacité du transfert un moment d'échange en point divers avec convocation d'un expert.

Une réponse lapidaire nous a été annoncée renvoyant au 13 novembre l'inscription de ce point à l'ordre du jour. Sur la forme comme sur le fond cette réponse ne respecte ni les inquiétudes des personnels ni les fondements même du dialogue social.

La FSU a demandé avec l'UNSA Education d'abord, puis avec la CGT Jeunesse et Sports, le retour de Jeunesse et Sports à l'éducation nationale. Mais ce retour doit être une occasion pour refonder la mission éducatrice et sa continuité hors du champ scolaire et tout au long de la vie. Au lieu de ça, sur l'Académie de Nantes, le futur DRAJES n'est pas en mesure de rassurer. Pire des dégradations objectives sont annoncées comme relevant de la décision rectorale locale. Est-ce vrai ? Une mise à l'ordre du jour urgente du transfert Jeunesse et Sports le 1er janvier prochain au rectorat et dans les DSDEN aurait permis de lever une part de voile probablement. Par la décision de ne pas donner suite à la demande de la FSU, l'opacité va donc perdurer renvoyant l'étude de ce point lorsque tout aura été réglé en coulisses.

En l'état des informations qui filtrent, il nous semble que l'unité du service Jeunesse et sports est mise en danger. Ainsi les budgets opérationnels seraient transférés au service financier du Rectorat avec les personnels qui les gèrent. Cette décision met en difficulté – pour ne pas dire en souffrance – les personnels directement concernés et déstabilisent la chaîne opérationnelle qui fait qu'à Jeunesse et Sports le lien administratif est directement lié aux équipes techniques pédagogiques et d'inspection. Par ailleurs, renseignements pris cette décision semble spécifique à notre académie car dans d'autres nous ne constatons aucune volonté de césure comme celle qui pourrait advenir sur les Pays de la Loire. Cette séparation nous fait craindre une atomisation qui romprait la

continuité de service et par là-même la spécificité de la continuité éducative Jeunesse et Sports hors temps scolaire.

L'arbitrage entre la ventilation des missions et des personnels entre la DSDEN de Loire-Atlantique et le Rectorat jette ainsi le trouble chez **les personnels jeunesse et sports dans leur ensemble (administratifs, gestionnaires, techniques), et les fiches de poste proposées aux agents administratifs de la DRDJSCS dans le cadre du transfert vers les services du rectorat renforcent la crainte d'un éparpillement et d'un démantèlement du pôle JES. Les personnels veulent savoir quelles garanties leur seront données pour que l'unité fonctionnelle, physique et géographique de leur service soit préservée.**

**Il est également à noter que 3 de ces fiches de postes reposent sur le suivi d'un seul et unique dispositif, le SNU, sans aucune certitude de son maintien dans l'avenir. La manière dont ont été conçues ces fiches révèle en outre l'absence absolue de vision d'ensemble de la mission des DRAJES, en lien avec le travail technique et pédagogique.**

Une autre source d'inquiétude concerne la mise en réseau du CREPS avec les personnels techniques et pédagogiques des autres services JES placés sous l'animation du DRAJES. Les conventions de coopération avec le CREPS, seul établissement public de formation jeunesse et Sports sur l'académie, sont précieuses et donnent du sens aux missions éducatives, autant qu'elles ont un impact budgétaire positif pour l'établissement qui peut compter sur des ressources en formateurs gratuites. Cette collaboration a toujours existé. La remettre en cause signifierait une régression incompréhensible.

**Autre arbitrage encore inconnu à dix semaines du transfert : l'affectation de plusieurs professeurs de sport au CREPS pour assurer la mission haute performance décidée dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport en France.**

L'élaboration et l'ajustement des micros organigrammes, l'organisation concrète des services, la mise en œuvre des nouvelles dispositions sur l'exercice des spécialités dans le domaine de l'éducation populaire et de la vie associative vont inévitablement conduire à des échanges qui doivent être menés dans le cadre d'un dialogue social le plus abouti possible. Pour cela tous les syndicats demandent la mise en place d'instances provisoires de dialogue dans période allant du 1er janvier 2021 à décembre 2022. Le CTA ne pourra pas être compétent pour traiter sagement et avec précision ces questions. Par ailleurs nous avons l'assurance tant de la ministre des sports que de la secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse et de l'engagement de leur souci majeur de ne pas voir disparaître le pôle Jeunesse et Sports par fusion au sein du MENJ. **Qu'envisagez vous pour que ces questions spécifiques soient abordées dans une instance dédiée ? Car rien n'interdit d'avoir une initiative locale (instance informelle qui témoignerait d'un esprit positif) à l'échelle de notre académie...** Le DRAJES en serait tout naturellement l'animateur sous votre autorité. Pour la FSU cette instance transitoire informelle doit pouvoir traiter des conditions rencontrées par la totalité des services (rectorat et DSDEN) du réseau que ledit DRAJES doit animer.

Pardon de la longueur de cette expression sur ce transfert mais la FSU va encore ajouter un point. De très forte inquiétude. Un découpage inouï des missions entre l'autorité rectorale et l'autorité préfectorale interroge gravement la ligne hiérarchique. Ce transfert peut véritablement prendre l'allure d'un cheval de Troie du ministère de l'intérieur au sein du MENJS via un service DRAJES hybride qui aujourd'hui avance masqué et tel un mauvais virus pourrait bien s'annoncer dévastateur au-delà même du champ jeunesse et Sports.